

SOCIETE ELECTROSTAR

Société Anonyme au Capital de 8 750 000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement, Bir El Kassâa, Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire **Lundi, 3 Décembre 2012**

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE ELECTROSTAR SA sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Lundi ,3 Décembre 2012 à 10 heures au : DIGITAL CENTER LG, rue lac Léman, immeuble FEKI, les berges du lac de Tunis, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Validité de la réunion**
- 2- Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital ;**
- 3- Augmentation de capital ;**
- 4- Pouvoirs au conseil d'administration ;**
- 5- Modification de l'article 6 des Statuts ;**
- 6- Formalités légales**

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires durant le délai légal, et ce aux bureaux de la Direction Générale de la société sis au : Boulevard de l'environnement, Immeuble DIGITAL, 3^{ème} étage, les berges du lac –Tunis -

Le Conseil d'Administration

SOCIETE ELECTROSTAR
Société Anonyme au Capital de 8.750.000 Dinars
Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous
Registre de Commerce : B 1761 1997 TPI. Ben Arous
Matricule Fiscal : 26644 VAM 000

**PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU LUNDI 3 DECEMBRE 2012 A 10 H**

PREMIERE RESOLUTION : Validité de la réunion

L'Assemblée Générale Extraordinaire déclare qu'elle a été valablement convoquée et qu'elle est habilitée à délibérer sur les points inscrits à son ordre du jour.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital, l'assemblée décide d'approuver ledit rapport.

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : Augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur rapport du Conseil d'Administration et après examen du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes, décide d'augmenter le capital d'un montant de dix million cinq cent mille dinars (10 500 000 DT) Dinars Tunisiens pour le porter de huit million sept cent cinquante mille dinars (8 750 000 DT) à douze million deux cent cinquante mille dinars (12 250 000 DT) par la création et l'émission de sept cent mille (700 000) actions nouvelles au prix d'émission de quinze dinars (15 DT), soit cinq dinars (5 DT) de valeur nominale et dix dinars (10 DT) de prime d'émission.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs au conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 (nouveau) : Capital

« Le capital social est fixé à la somme de douze million deux cent cinquante mille dinars (12 250 000DT). Il est divisé en deux million quatre cent cinquante mille (2 450 000) actions d'une valeur nominale de cinq dinars (5 DT) chacune, de même catégorie, intégralement libérées. »

Cette résolution est adoptéedes actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION : formalités légales

L'Assemblée générale donne les pouvoirs nécessaires au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

Cette résolution est adoptée des actionnaires présents ou représentés.